

Nanterre, le 27 février 2023

Le Président de l'Université Paris Nanterre
À
Mesdames et Messieurs les Usagers de
l'Université Paris Nanterre

■ La contemporaine – Désignation des représentants des usagers de l'Université Paris Nanterre (1 titulaire et 1 suppléant) au Conseil de La contemporaine – CA du 17 avril 2023 - Début de mandat : 17 avril 2023

Afin de pallier à la vacance actuelle des sièges, il est procédé à un appel à candidatures pour la désignation **du représentant titulaire et du représentant suppléant des usagers de l'Université au Conseil de La contemporaine.**

La contemporaine est une bibliothèque, un musée et un centre d'archives français spécialisé dans l'histoire des 20^{ème} et 21^{ème} siècles, dénommée Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) jusqu'en 2018. Aujourd'hui bibliothèque inter-universitaire rattachée à l'Université de Paris Nanterre, La Contemporaine est la seule institution en France à collecter, conserver et communiquer des collections sur toute l'histoire européenne contemporaine.

• **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE L'UNIVERSITÉ AU CONSEIL DE LA CONTEMPORAINE :**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à la convention constitutive de La Contemporaine, les représentants des usagers de l'Université au Conseil de la Contemporaine sont désignés par les représentants usagers élus du Conseil d'administration, sur proposition de la direction du service, à la majorité des suffrages valablement exprimés par les membres présents ou représentés.

Le mandat est de 2 ans et renouvelable une fois.

Le prochain Conseil d'administration plénier de l'Université est prévu le lundi 17 avril 2023.

• **ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE LA CONTEMPORAINE :**

Le Conseil, par ses délibérations :

- règle le fonctionnement de La contemporaine sous réserve des dispositions réglementaires et statutaires concernant notamment les compétences propres du directeur ainsi que celles du Conseil d'administration et du président de l'Université de rattachement ;
- se prononce en particulier sur les structures et le mode de fonctionnement de La contemporaine ;
- examine le budget de La Contemporaine et le propose à l'approbation du Conseil d'administration de l'Université de rattachement. Il se prononce sur les demandes de créations de postes nécessaires au bon fonctionnement de la Bibliothèque et sur l'organisation interne de l'établissement ;
- Le Conseil délibère sur les projets de contrats et les conventions avant leur soumission au Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre ;
- met en place une commission scientifique consultative de la documentation (Conseil scientifique), dont le rôle est d'élaborer une politique scientifique et documentaire, de défier les programmes d'acquisitions ou d'expositions et de participer à l'évaluation des objectifs.

Le conseil est convoqué au moins une fois par an par son président pour l'examen du budget. Il peut également être convoqué à la demande du directeur, en tant que de besoin. Un Conseil exceptionnel peut être convoqué à la demande de deux tiers de ses membres.

Ce Conseil est présidé à tour de rôle par l'un des présidents des établissements contractants, assisté avec voix consultative ou représenté avec voix délibérative par un enseignant ou enseignant-chercheur de l'Université Paris Nanterre.

Le formulaire de candidature individuelle signée en original (manuscrit), la copie de la pièce d'identité et la profession de foi (obligatoires) devront être envoyées au plus tard le :

JEUDI 13 AVRIL 2023 à 12h00

- Soit remises en main propre sur rendez-vous du lundi au vendredi de 09h30 à 17h00
- Soit transmises par lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi), envoi doublé d'un mail (election@liste.parisnanterre.fr), à l'adresse suivante :

**Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
(Bâtiment Grappin (B) - Bureau 704 – 7^{ème} étage)
200, avenue de la République - 92001 NANTERRE CEDEX**

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Aucune candidature ne pourra être déposée postérieurement à cette date. Les candidatures devront obligatoirement être établies sur des formulaires fournis par l'administration et signés en original.

Contact : election@liste.parisnanterre.fr



Le Président de l'Université

Philippe GERVAIS-LAMBONY

PIÈCE JOINTE : formulaire de candidature